

DEPARTEMENT de l'OISE
COMMUNE de DELINCOURT

☒ 61 rue de la Vallée - 60240 DELINCOURT

☎ 03 44 49 03 58 -

Mail : mairie.delincourt@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 12 juin 2024, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Ambroisine BISSIRIOU, Laétitia BERARDO, Stéphanie BUCHERT et Christelle FRANCOIS

Messieurs Christian FOURQUIN, Maxence GAMEZ, Jean-Paul LEMETTRE & Philippe ROUSSEAU

Absent : Bastien LETELLIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Le compte rendu du 13 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

1. Subvention 2024 pour l'association Delincourt Animations
2. Commerce : fin de bail anticipé. Annulation loyer en cours
3. Eglise : étude complémentaire demandée par la DRAC. Décision Modificative du Budget
4. Programme des ponts : renforcement du mur rue Moucheuse entre le n° 410 et le n°560. Recherche et désignation d'un Maître d'Ouvrage.
5. Questions diverses

1. - Subvention 2024 pour l'association Delincourt Animations - Décision modificative du budget

L'association Delincourt Animations vient de constituer un nouveau bureau et souhaite solliciter une subvention pour l'année 2024 afin de pouvoir mener à bien ses divers projets d'animations du village.

La subvention accordée s'élève à 2 500.00€ :

- Delincourt Animations	2 500.00 €
-------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder la subvention ci-dessus pour un montant total de **2 500.00 €** (deux mille cinq cents euros).

- décide d'augmenter les crédits du chapitre 65 compte 65748 et de diminuer le chapitre 011 compte 615221 d'un montant de 2500.00 €

Ceci est l'objet de la Décision Modificative n°2

Délibération n°2024/23

2. Commerce : fin de bail anticipé. Annulation loyer en cours

Le courrier de demande de résiliation de bail de Madame KASPEREK nous est parvenu. Il a bien été déposé sur le site de la poste le 6 mai dernier mais réceptionné en mairie que le 15 mai.

Mme Kasperek nous confirme son souhait de résilier son bail courant jusqu'au 31 janvier 2025 car elle est : « dans l'incapacité physique et mentale de respecter mes engagements concernant l'ouverture du commerce sis 41 rue de la vallée à Délincourt ». Une attestation de son psychiatre est jointe au courrier.

Mme Kasperek demande au conseil municipal de bien vouloir résilier son bail à partir du 1^{er} juin 2024 car du fait de son état de santé son entreprise est à l'arrêt depuis 2 mois et ne lui permet pas de travailler.

Au vu de ces éléments, et après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter une fin de bail anticipé pour l'entreprise de Mme Kasperek Marguerite - « Les gourmandises de Margo » - au 1^{er} juillet 2024. Le loyer du mois de juin 2024 sera dû.

Délibération n°2024/24

3. Eglise : étude complémentaire demandée par la DRAC – Décision Modificative du Budget

La DRAC – direction régionale des affaires culturelles – a émis un avis favorable sous réserve à notre demande d'étude de faisabilité relative à la restauration de notre église St Léger.

Ses observations et recommandations devront être intégrées dans les étapes à venir. Il conviendra donc de communiquer, lors du dépôt du permis de construire :

- Un relevé graphique des pathologies recensées des élévations
- Un relevé détaillé de l'état sanitaire de la charpente et la localisation précise des différentes interventions prévues
- Un reportage photographique des vitraux
- Un recensement de la faune sauvage présente sur l'édifice et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les pertes d'habitats pouvant être concernées par la mise en œuvre des travaux

Cette étude supplémentaire, chiffrée à 10 900.00 € HT par notre architecte Thibaut Legendre doit être faite d'urgence puisque l'accord de subvention est subordonné au permis de construire qui lui-même est conditionné à la communication de tous ces éléments.

Cette dépense n'ayant pas été prévue sur l'année 2024, Madame le Maire demande à son conseil d'accepter une décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administratives, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération**
- **D'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération. D'augmenter l'article 21318 de 13 080 € et de diminuer l'article 615221 de 13 080 €.**

Ceci fait l'objet de la Décision Modificative n°3.

- Délibération n°2024/25

4. Programme des ponts : renforcement du mur Rue Moucheuse entre le n° 410 et le n°560 – recherche et désignation d'un maître d'ouvrage

Dans le cadre du programme national Pont de France Relance, la commune a pu réaliser une première étude de ses ouvrages d'arts communaux. Ce diagnostic a notamment révélé l'état préoccupant du mur de soutènement de la rue Moucheuse entre le n°410 et le n°560. En effet, la maçonnerie du mur et des contreforts est altérée. Il est donc urgent de programmer une réparation.

Dans cette optique, l'ADTO-SAO peut nous aider (gratuitement) pour la recherche d'un maître d'œuvre.

Le projet étude et travaux comprendra les prestations suivantes :

- Assistance et étude préalable à l'Avant-Projet (topographie, géotechnique...). Coût évalué à 10 000.00 € HT maximum.
- Maçonnerie à refaire
- Contreforts à remettre en état

A titre indicatif, il est prévu le démarrage de la mission en Octobre 2024. Les études d'Avant-projet devront être terminées sous un délai de 6 semaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus**
- **Décide de confier la recherche d'un maître d'œuvre à l'ADTO-SAO via une consultation**

Délibération n°2024/26

5. Questions diverses

- Aire de jeux pour enfants : un accord de subvention (DETR et Conseil Départemental) à hauteur de 80% du HT ayant été réceptionné, les travaux peuvent être lancés.
- Soutien à l'action culturelle : le 28 sept 2024 : représentation d'une de pièce de théâtre « Eclat de Femme » par la troupe La Cie Al Dente, en salle polyvalente, gratuite pour les administrés. Coût pour la commune : 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

Signatures

Le Maire

Le secrétaire de séance